

# COURRIER

## DE LA SAMBRE.



N° 217.

MERCREDI.

12 SEPTEMBRE 1832.

### POLOGNE.

DES FRONTIÈRES, 19 août. — Les persécutions auxquelles ont été en butte un grand nombre d'individus accusés d'avoir participé à la dernière révolution ont à peu près cessé. Les autorités russes ont récemment reçu l'injonction d'agir avec beaucoup de ménagemens et d'éviter de donner des sujets de plainte contre elles. On assure que le prince Paskewitch veille strictement à la bonne administration de la justice. Il a fixé quelques jours de la semaine pour recevoir les réclamations qui pourront lui être adressées en personne. Cette idée est très-heureuse, car maintenant les subordonnés savent que chacun peut porter plainte et que les réclamations sont appréciées suivant les réglemens en vigueur. Beaucoup de Polonais qui avaient d'abord balancé à prendre du service dans les régimens nouvellement organisés, ont enfin pris le parti d'y entrer, soit parce qu'ils manquent de ressources, soit parce que leur conviction a changé : on prétend même que beaucoup de militaires polonais qui se sont réfugiés en France ne répugnent plus à retourner dans leur patrie et à prendre du service ; c'est du moins ce qu'assurent des gens dignes de foi. Il paraît d'ailleurs que leur position malheureuse en pays étranger les a déterminés à changer d'opinion. On croit que ceux des réfugiés qui ne se sont pas trop gravement compromis dans leur révolution, et qui n'ont commis aucun crime qui puisse les exclure de l'amnistie, obtiendront leur pardon, s'ils témoignent le repentir du passé, et que l'on s'occupera de leur sort. Depuis quelques semaines la tranquillité la plus parfaite règne dans l'armée russe, à peine un régiment est-il entièrement concentré. On en conclut que la paix de l'Europe n'est point menacée pour le moment. On dit de nouveau que l'empereur partira pour Varsovie en automne. (*Gazette d'Augsbourg.*)

Du 20 août. — Les transports d'enfans vers Minsk et l'intérieur de la Russie, continuent toujours. En général, toutes les mesures tendant à dénationaliser les Polonais sont exécutées avec une rigueur qu'aucun avocat de la Russie n'osera nier. On sait qu'une grande partie de la population de la Pologne consiste en juifs. Les administrations précédentes avaient tâché d'arracher les cultivateurs des griffes des juifs usuriers, surtout en mettant un frein à l'avidité des cabaretiers qui, sans exception, sont des juifs. Maintenant le gouvernement russe a accordé aux juifs fidèles une partie du fonds destiné à assister les cultivateurs ruinés, et il leur a même permis d'acquérir des terres de ceux de leurs créanciers qui ne sont pas en état de les payer. On prévoit que dans peu d'années la moitié de la Pologne sera propriété des juifs. Ils étaient exclus, jusqu'à présent, du droit de posséder des terres.

Les confiscations continuent. On vient de confisquer les terres du prince Adam Czartoryski et le palais du palatin Pac, à Varsovie. L'oukase de l'empereur a été inséré au grand-livre. Le même sort a atteint les terres de la princesse douairière de Wurtemberg, née Czartoryska. La seigneurie de Piliiz et le palais de Varsovie ont été donnés au prince Adam de Wurtemberg, le même qui fit tirer le canon à Pulawy contre le château de sa grand-mère.

Les Polonais quittent peu à peu Dresde ; les seuls qui y sont restés sont le palatin Wodzinski, jadis président des états de Jakroszym, 3 membres de la diète, et deux autres nobles qui étaient les plus riches de la Pologne ; ce sont le prince Eustache Sapiaba et le comte Alexandre Pototzki : leurs terres, en Lithuanie et en Podolie, étaient plus étendues que le royaume de Saxe, mais tout est confisqué. Le prince Sapiaba était lieutenant dans l'armée polonaise ; le comte Pototzki, jadis colonel russe et aide-de-comp de Paskewitch dans les campagnes d'Asie, a servi la cause de la Pologne lorsque la révolution éclata.

### ALLEMAGNE.

HANOVRE, 30 août. — La *Gazette d'Hanovre* donne enfin avec plus de détail la mémorable séance du 25 août, dans laquelle la chambre des députés a adopté le projet d'adresse au gouvernement.

M. Stuve est le rapporteur de la commission. Elle a posé en principe que l'intervention de la diète dans le refus d'impôts ne peut avoir lieu que dans le cas prévu par le § 26 du traité de Vienne. L'un des députés voit la constitution blessée dans certains de ses principes, et regarde une protestation formelle comme indispensable. La diète n'a pas un pouvoir législatif, et les gouvernemens doivent maintenir leur indépendance. Les membres de la première chambre regardent la position de l'Allemagne comme très-critique, les mesures de la diète comme nécessaires, et ils pensent que l'on ne peut protester sans avoir mûrement réfléchi à l'importance de cette démarche. Que comme un état seul n'a guère de pouvoir, il vaut mieux garder le silence, et qu'il sera toujours assez temps de parler si l'on voyait que la mise en vigueur de ces mesures pût donner lieu à quelque danger. Les membres de la seconde chambre pensent au contraire qu'il ne faut point avoir égard aux circonstances politiques ; qu'il faut se retrancher dans son droit et ne pas garder un silence pusil-

lanime qui servirait d'arme à ceux qui veulent opprimer. La seule conduite à tenir dans cette occurrence est de soumettre ces résolutions aux statuts de la confédération et de rejeter toutes les dispositions qui les transgressent.

La diète n'a pas le droit de changer une constitution, de défendre à un prince d'accorder aux états une part quelconque dans le pouvoir exécutif, et d'intervenir dans le refus des impôts, excepté dans le cas prévu par l'art. 26 du traité de Vienne. Elle ne peut intervenir dans aucun acte d'un gouvernement quelconque si elle n'y est pas invitée. La commission de la diète ne peut prendre que comme un tiers connaissance des travaux des états ; la liberté d'émettre son opinion dans les assemblées des états est soumise au jugement des chambres elles-mêmes, etc. etc. Cependant la commission adoptera les résolutions si, comme dans les autres états, elles sont accompagnées d'une déclaration royale.

La chambre s'occupe alors de la discussion de l'art. 19 et du remboursement des frais relatifs au Luxembourg.

M. Stuve fait la lecture d'une réponse au ministère.

M. Christiani exprime son opinion sur les résolutions de la diète. Son discours se réduit à ceci : Que les résolutions de la diète blessent la constitution, et que leurs suites lui porteront encore plus d'atteinte ; qu'il ne reconnaît nullement l'efficacité des mesures prises par la diète, et qu'il faut les repousser avec énergie.

MM. Saalfelt et Freudentheil soutiennent cette opinion, combattue par M. Sandvoss, qui défend énergiquement les résolutions de la diète, comme les seuls moyens propres à maintenir la tranquillité et la paix de l'Allemagne, et propose leur adoption.

Le docteur Meyer trouve les résolutions de la diète très-contraires à la constitution ; il propose pourtant de les adopter, en demandant au gouvernement une déclaration franche, semblable à celle qui a eu lieu en Saxe et en Bavière.

M. Sandvoss adopte la proposition du docteur Meyer et retire la sienne.

On passe au scrutin. La proposition du docteur Christiani est rejetée, et celle du docteur Meyer, et par conséquent aussi celle de la commission, sont adoptées à la majorité de 36 voix contre 20.

La première chambre a continué la discussion du projet de constitution. Elle a adopté sans amendement tous les paragraphes depuis 9 jusqu'à 17. Le paragraphe 18 est adopté avec l'amendement suivant : Le régent devra résider dans le royaume. Tous les autres paragraphes, et par conséquent le chapitre 2 sont adoptés sans opposition.

HAMBOURG, 31 août. — A l'avenir le paquebot à vapeur anglais, au lieu de partir de Harwich comme auparavant, viendra directement de Londres ; il déposera la malle de Hanovre à Cuxhaven, et se dirigera sans délai sur Hambourg.

On mande de la Suède que le roi, en revenant de Christiania, fera solennellement l'ouverture du canal de la Gotha, auquel on a travaillé pendant près de vingt ans.

### PRUSSE.

BERLIN, 28 août. — Le 25 de ce mois, après avoir inspecté le camp, le roi, en voulant remonter à cheval, a éprouvé un accident qui a failli lui devenir funeste. La crinière lui glissa des mains, et S. M. tomba à terre les pieds dans l'étrier. Mais, Dieu merci, cet accident n'eut pas de suites. Le 6 septembre, jour où commenceront les grandes manœuvres, il y aura environ 40,000 hommes de troupes réunies ; une grande partie se trouve déjà ici. L'armée simulera la bataille de Dennewitz ; les évolutions et mouvemens stratégiques dureront douze jours. Les manœuvres seront précédées et suivies de revues, et le 21 septembre tout sera terminé. Déjà la ville se remplit d'étrangers et de personnages militaires.

### BAVIÈRE.

MUNICH, 31 août. — Le *Journal des Nouvelles*, de Wurtzbourg (*Intelligentzblats*) contient la publication suivante du magistrat de la ville.

« Attendu qu'il importe aux autorités de connaître l'auteur, l'imprimeur et les propagateurs de plusieurs pamphlets séditieux qui circulent depuis quelque temps, on promet une récompense de cent écus à quiconque pourrait donner quelques indications à cet égard.

(*Correspondant de Nuremberg.*)

### ANGLETERRE.

LONDRES, 8 septembre. — On lit dans le *Morning Herald* :

Mardi dernier, après la réception d'une dépêche importante de La Haye, M. Van de Weyer, plénipotentiaire belge, et M. Goblet, qui se trouve à Londres en mission spéciale, ont eu, au sujet des affaires belges, une longue entrevue avec lord Palmerston, à son propre domicile. La discussion étant d'une nature particulière, rien n'a transpiré, si ce n'est qu'elle a dû être d'une extrême importance, et que, bien que le minis-

tre belge n'ait reçu aucun pouvoir de traiter avec la Conférence autrement que sur les bases des vingt quatre articles, il y a des raisons de croire que le gouvernement belge n'insistera pas obstinément sur ces bases, pourvu qu'on lui donne une garantie suffisante que dans le cas où l'on accorderait au roi de Hollande de retenir la citadelle d'Anvers pendant la discussion des autres points du traité, il ne lui serait plus permis de se rétracter de quelques principes de négociation déjà admis, et de prolonger gratuitement les retards qui ont été si préjudiciables aux intérêts belges. Il est peu important, si ce n'est comme point d'honneur, qu'Anvers soit évacué avant les négociations sur d'autres points, ou après, pourvu que l'évacuation soit consentie; mais, considérant combien de tergiversations ont eu lieu à propos de cet objet, et combien la Russie a toujours particulièrement recommandé au cabinet de La Haye la conservation de la citadelle d'Anvers, la Belgique aurait raison d'insister sur l'évacuation immédiate de cette citadelle, ou du moins sur l'obtention de garanties pour cette évacuation dans un certain temps à fixer.

— On lit dans le même journal :

Nous sommes autorisés à dire que le rapport de quelques journaux étrangers et correspondances privées, qu'une insinuation aurait été faite au Roi des Belges par le gouvernement français, pour qu'il eût à démissionner les Polonais entrés au service de la Belgique, est dénué de fondement.

Nous sommes à même d'ajouter qu'il n'est pas vrai que M. Van de Weyer aurait été engagé par lord Palmerston à faire des représentations à sa cour dans le même sens, pour ne pas offenser la Russie ni les états avec lesquels elle est directement alliée. Lord Palmerston, en aucune circonstance, ni verbalement, ni autrement, n'a fait la plus légère représentation à ce sujet à M. Van de Weyer.

#### FRANCE.

PARIS, 8 septembre.

On lit dans le *Courrier de l'Europe* :

On sait que vers la fin de la semaine dernière, le bruit de la mort de Louis-Philippe s'était répandu dans tout Paris; de son côté, le *Moniteur* assurait qu'il ne s'était jamais mieux porté. Rien de tout cela n'était vrai; Louis-Philippe vivait, d'accord; mais sa santé n'était pas parfaite. Il a eu jeudi dernier une légère attaque d'apoplexie, qui n'a pas eu de suite, grâce à une saignée faite à propos. Dès le lendemain, il a tenu à faire une apparition à Neuilly, afin de respirer un autre air que celui de Saint-Cloud, qu'il ne croit pas favorable à sa santé. Tels sont les faits; nous pouvons en garantir l'authenticité, puisqu'ils ont été racontés et certifiés par un des médecins de Louis-Philippe.

— On lit dans le *Nowelliste* :

Plusieurs journaux de l'opposition prétendent que le roi de Hollande a refusé de recevoir la notification du mariage de la princesse Louise avec le Roi Léopold, et ils ne manquent pas de tirer de ce fait une foule de conséquences plus ou moins injurieuses pour le gouvernement français. A toutes ces suppositions nous n'avons qu'un mot à répondre : cette notification n'a pas pu être refusée par le roi de Hollande, attendu qu'elle ne lui a pas été présentée.

— M. le maréchal Victor, duc de Bellune, est arrivé à Bordeaux depuis peu avec sa famille; il vient des Pyrénées et se rend à Paris.

— Le prince Czartoryski, ancien chef du gouvernement national de Pologne, est de retour à Paris de son voyage à Londres, où il a passé plusieurs mois dans l'intérêt de la cause de son pays.

— La *Sentinelle des Deux-Sèvres* dit que madame duchesse de Berry est dans les environs de Bressuire.

— Hier matin un nommé Noel vendait sur le Pont-au-Change un fusil de calibre, rempli de taches de sang sur la bandouillère : il a été arrêté et conduit à la préfecture de police. Perquisition faite chez lui, on y a trouvé des mouchoirs marqués R. On le croit l'assassin de Ramus.

— On écrit de Ham, 5 septembre : Un léger dérangement dans la santé de M. de Polignac a nécessité l'arrivée au château de Ham de M. Bertin, médecin de ce prisonnier. Cette indisposition n'est que légère. M. de Peyronnet continue à boudier ses anciens collègues, et ne sort pas de sa chambre.

— Dans la nuit du lundi au mardi, sur les quatre heures du matin, la ville de Poitiers a ressenti une violente secousse de tremblement de terre. Un mouvement d'oscillation très-prononcé s'est fait sentir dans la direction du nord au midi.

— On écrit de Strasbourg, le 3 septembre : Hier, le nommé Baudelet, cabaretier, rue des Tonneliers, a tué sa femme en lui portant trois coups de couteau, deux à la tempe et le troisième à la gorge. On attribue ce crime à la jalousie; ils étaient mariés seulement depuis neuf mois; l'assassin est âgé de 25 ans, sa malheureuse victime n'en avait que 22.

— Une lettre que M. de Férussac vient de recevoir, et dont nous avons eu communication, donne des nouvelles de M. d'Orbigny. Ce jeune et intrépide voyageur était, au commencement de 1851, à Santa-Cruz de la Sierra, dans la république de Bolivia ou du Haut-Pérou, au centre de l'Amérique méridionale, dans ces immenses plaines boisées qui s'étendent d'un côté jusqu'au Paraguay en se réunissant aux Pampas de Buénos-Ayres, et de l'autre jusqu'à l'Amazonie. M. d'Orbigny a parcouru tout le plateau des Cordillères et le côté Est de la deuxième chaîne.

Le catalogue des espèces recueillies pendant son immense voyage à travers l'Amérique, depuis Buénos-Ayres au Chili, en visitant toutes les contrées intermédiaires au Nord et au Sud de cette ligne, telle que la Patagonie, etc., puis le Chili et le Haut-Pérou, se montait déjà à près de 4000.

M. d'Orbigny allait continuer son voyage par les provinces de Chiquitos y Moxas, terres vierges pour le naturaliste.

Après un voyage de huit années, si M. d'Orbigny peut parvenir à rap-

porter tout ce qu'il a recueilli au prix de tant de dangers et de peine; aucun voyageur ne pourra se flatter d'avoir fait un voyage aussi fructueux pour l'histoire naturelle.

(*Journal des Débats.*)

— Les journaux français annoncent qu'un fils de Lucien Bonaparte vient de mourir en Grèce, victime d'un accident, et qu'il a été enterré à Navarin. Nous avons tout lieu de croire que cette nouvelle est inexacte, et qu'on a confondu les époques. Le jeune Napoléon, fils de Lucien, est mort en effet près de Spezzia, en 1827, par suite d'un coup de pistolet; cette arme, suspendue dans sa cabine, à bord de la frégate *Hellas*, partit par accident et le blessa mortellement dans le bas ventre. Il mourut au bout de quelques heures, fut placé, par les ordres de lord Cochrane, et par les soins du docteur Gosse qui se trouvait à bord, dans une barrique de rum, et déposé dans le couvent de l'île de Spezzia. Il est vraisemblable que le transport du corps à Navarin, effectué dernièrement, a donné lieu à cette méprise. Il serait en effet bien surprenant que deux fils de Lucien eussent péri dans le même lieu et avec les mêmes circonstances.

(*Journal de Genève.*)

— On écrit d'Alger, 25 août :

Depuis quelques jours, nous nous attendions à une attaque sérieuse de la part des Arabes; on savait par des rapports dignes de foi, que plusieurs tribus éloignées s'étaient jointes à celles nombreuses de la montagne pour marcher sur nos camps. Tous les ans, après la récolte, sous le dey même, les pleuplades guerrières semblent vouloir venir essayer leurs forces contre la ville; cette année, elles présentaient un ensemble plus régulier et plus formidable que de coutume, et l'on supposait avec raison qu'elles avaient été excitées par des envois d'argent et d'armes provenant du dehors; aussi le général en chef avait-il pris à l'avance toutes les mesures nécessaires pour repousser une attaque; nos soldats attendaient les Bédouins avec joie, et redoublaient de zèle, d'activité et de vigilance, depuis la proclamation du général en chef qui leur annonçait le combat. L'autorité municipale d'Alger avait elle-même appelé tous les Français notables à former une garde civique pour la défense de la ville, afin de laisser au général la libre disposition de toutes les troupes.

Les Arabes sont venus en effet se montrer sur quelques points de notre ligne; mais les tribus de la plaine, voisines de nos camps, et qui ont tout à gagner avec nous, ayant déclaré à celles révoltées qu'elles ne pouvaient les empêcher de passer, mais qu'elles devaient les prévenir que si elles venaient à être repoussées, elles feraient cause commune avec les Français, les chefs se sont retirés et n'ont plus voulu commander; il en est résulté des démêlés et même des combats de tribu à tribu, dont une habile politique a su profiter pour jeter la division dans le camp ennemi.

#### COUR DE CASSATION. (SECTION CRIMINELLE.)

Présidence de M. Bastard de l'Étang. — Audience du 8 septembre.

*Pourvoi de M. le procureur-général de la cour royale d'Aix contre l'arrêt de mise en liberté des passagers du Carlo-Alberto.*

La cour de cassation est entrée ce matin à 11 heures dans la chambre de ses délibérations pour statuer sur l'affaire du *Carlo-Alberto*; elle en est sortie à 4 heures et demie, et a rendu un arrêt dont voici la substance :

« Attendu que les principes du droit des gens ne peuvent être applicables aux navires et bâtimens qui, au mépris de l'alliance ou de la neutralité, commettent des hostilités sur un territoire quelconque.

« Attendu que la chambre des mises en accusation de la cour royale d'Aix a reconnu en fait qu'il y avait complot contre le gouvernement, complot qui a reçu un commencement d'exécution de la part du *Carlo-Alberto*, en débarquant la duchesse de Berry sur la côte de France, et en portant sur son bord des personnes ayant coopéré à ce complot; attendu que le fait du relâchement pour avaries du bateau à vapeur le *Carlo-Alberto* ne peut être invoqué par ce bâtiment, qui a pris à son bord des passagers agissant comme conspirateurs contre le gouvernement,

LA COUR CASSE ET ANNULE la disposition de l'arrêt de la chambre des mises en accusation de la cour royale d'Aix, relative à la mise en liberté des passagers du *Carlo-Alberto*, et renvoie l'affaire devant la chambre des mises en accusation de Lyon.

#### BELGIQUE.

BRUXELLES, 10 septembre.

Sur la demande de M. le baron de Loë, envoyé extraordinaire et ministre pléipotentiaire du roi à Vienne, le gouvernement autrichien vient de décider :

1° Que le pavillon belge sera admis dans tous les ports de l'Autriche ;  
2° Que les nouvelles de Belgique seront publiées dans les journaux du gouvernement sous la rubrique : *Royaume de Belgique* ;

3° Que les passeports belges seront admis et respectés en Autriche.

— Des lettres de Vienne annoncent le prochain départ de M. le comte de Diedrichstein, chargé de représenter l'empereur d'Autriche près du Roi des Belges.

(*Mémorial.*)

— Le Roi se rendra mardi prochain à Malines où il passera en revue le 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, quatre batteries d'artillerie et un escadron du premier régiment de lanciers.

— M. E. Scribe, le spirituel auteur d'une foule de vaudevilles, est arrivé avant-hier à Bruxelles et est descendu à l'hôtel de l'Europe.

#### ACTES DU GOUVERNEMENT.

Du 6. — Qui rapporte l'arrêté du 12 juillet 1832, n° 2, en maintenant respectivement dans leurs fonctions de receveur à Durby et de surintendant dans la Flandre orientale les sieurs l'Arbaletier (N. A. J.) et Philikin (E.), et qui nomme le sieur Ghislain (N.) receveur de l'administration de l'enregistrement et des domaines à Bastogne, et le surnumé-

raire Vandenberghe (A.-E.) receveur de ladite administration à Houffalize.

Qui nomme le sieur Julia (F.-A.) conservateur des hypothèques à Arlon, et le sieur Baillieux (J.-B.-E.) vérificateur ordinaire dans la province de Luxembourg.

Du 7. — Qui nomme le sieur Defonseca (J.-U.-U.) premier inspecteur de l'administration centrale de l'enregistrement et des domaines.

Qui accorde au sieur Guillaume (L.) démission de ses fonctions de contrôleur de comptabilité des contributions, etc., à Dour, province du Hainaut, et nomme en son remplacement le sieur Most (F.-G. A.), actuellement deuxième commis rédacteur à la direction des contributions, etc., à Mons.

Qui nomme le sieur Sandberg, actuellement visiteur chef de douane à Henri-Chapelle, contrôleur de douane à Spa.

### CHOLÉRA.

Bruxelles. — Du 8 septembre, à 9 heures du matin, au 9 à la même heure, 9 nouveaux cas, 5 décès, 11 guérisons.

Hal, 7. — 3 cas nouveaux, 4 décès, une guérison.

Genappe, du 7 au 8. — Aucun cas nouveau, un décès, une guérison.

Gand, 8 septembre à 7 heures du soir. — Depuis hier, 5 décès, 4 nouveaux cas, 14 en traitement, 14 convalescens.

Alost, 8. — 2 cas nouveaux, aucun décès.

Termonde, 8. — Aucun cas nouveau, un décès.

Ypres, 7. — 7 cas nouveaux, 4 décès.

Malines, 8. — Un cas nouveau, un décès, une guérison.

Lierre, 7. — 2 cas nouveaux, un décès, une guérison.

Soignies, 7. — 4 cas nouveaux, un décès.

Ath, 8. — 2 cas nouveaux, aucun décès.

Tournay, 8. — 2 cas nouveaux, 2 décès.

NAMUR, 11 septembre.

### AFFAIRE TORNACO.

L'affaire des partisans de Tornaco vient d'être terminée. Après les discours de M. le procureur du Roi et de M. Ernst, substitut, MM. les défenseurs ont tous pris successivement la parole, et les débats ont été clos vers une heure.

Après vingt-cinq minutes de délibération, MM. les jurés sont rentrés dans la salle, et M. de Franken, chef du jury, a lu la déclaration des jurés, qui, sur chacune des trois questions posées par M. le président, a été : *Non, les accusés ne sont pas coupables.*

En conséquence, M. le président a prononcé l'acquiescement de tous les prévenus et ordonné qu'ils fussent immédiatement mis en liberté.

On écrit de Gand, 9 septembre :

Le bataillon des gardes civiques de Liège doit arriver demain d'Ecclou en nos murs. Une compagnie de partisans est partie ce matin pour se rendre sur la ligne.

Les prévenus dans l'affaire Voortman seront transférés à Bruges le 15 du mois courant.

— Il a été trouvé dans une carrière de la province du Hainaut, à une demi-lieue de Mons, plusieurs pétrifications, coquillages et autres curiosités qui sont exposés à Tournay au bureau du *Courrier de l'Escout*.

— On écrit de Valenciennes : L'état sanitaire de cette ville s'améliore de jour en jour; aucun cas de choléra n'a été signalé depuis la fin du mois dernier, et tout porte à croire que cette funeste maladie est éteinte parmi nous.

— D'après une lettre particulière de La Haye, que nous avons sous les yeux, le roi Guillaume se prépare à contracter de nouveau un emprunt de 44 millions de florins, dès qu'il aura obtenu à cet effet l'assentiment des chambres, sur lequel il peut compter. Il y aura aussi une majoration de 4 millions de florins sur l'impôt foncier pour l'année 1833. Il paraît que les mesures pour l'emprunt sont déjà tellement prises avec les capitalistes d'Amsterdam et de Rotterdam, que les 44 millions seront trouvés sans doute sans sortir de la Hollande, et à l'intérêt de 4 p. c. seulement. La même lettre porte que tout le monde dit en Hollande que les affaires sont loin d'être arrangées, et que le roi Guillaume est moins que jamais disposé à céder de ses prétentions. (*Courrier.*)

— On lit dans l'*Handelsblad* un article de La Haye, du 7 septembre, portant que des informations de Londres, reçues la veille, font présumer que la Conférence ne pouvait encore en venir à un résultat, vu que la réponse qu'elle attendait de la part du gouvernement belge, ne devait lui parvenir que le 4 de ce mois. On y disait que cette réponse, d'après l'opinion exprimée antérieurement par M. Van de Weyer, n'amènerait aucun acheminement vers la solution du point en litige de la navigation de l'Escout. Ces informations disaient en outre que Charles X ne tarderait pas de quitter avec sa famille la résidence d'Holyrood, pour se rendre à Gratz, en Styrie.

— Depuis le 14 juillet, jour de l'invasion du choléra à La Haye, jusqu'au 8 septembre, il y avait eu 484 atteints, dont 254 morts, 212 guérisons et 18 en traitement.

Nous avons annoncé, dans un de nos derniers numéros, que deux ecclésiastiques nommés l'année dernière à des évêchés en France, n'avaient pu trouver aucun évêque qui voulût les sacrer; voici à ce sujet de plus amples détails :

« Il se passe en ce moment en France quelque chose qui était, je crois, sans exemple dans l'histoire de notre église. Deux ecclésiastiques ont été nommés l'année dernière à des évêchés; ils ont été préconisés

par le pape dans le consistoire du 24 février dernier. Leurs bulles sont depuis long-temps à Paris, et cependant ils ne sont pas encore sacrés. Ils se sont adressés, dit-on, aux évêques voisins de leur résidence. Ces prélats se sont tous excusés; il y a parmi eux des octogénaires et d'autres qui sont infirmes. On assure que tous ont répondu que la cérémonie d'un sacre, cérémonie longue et fatigante, était au-dessus de leurs forces. M. D'Humières, las d'attendre, a pris possession, quoique non sacré, et exerce sa juridiction, ce qui n'était pas d'usage en France, et ce que le gouvernement n'eût pas toléré autrefois; mais on l'a laissé faire. Comme il a ses bulles, sa juridiction n'est pas douteuse. M. Rey, évêque de Dijon, est jusqu'ici resté à Aix, où il était grand-vicaire. Il a fait beaucoup de démarches pour trouver un consécrateur, et a échoué partout. Cela est-il assez significatif? Faut-il beaucoup de pénétration pour percer ce mystère? Profitera-t-on d'une telle leçon? Quoi qu'il en soit, un journal du midi annonçait dernièrement que M. Rey, en désespoir de cause, allait faire un voyage de Rome pour obtenir d'y être sacré. Encore une fois je ne pense pas que cela se soit encore vu. »

(*L'Ami de la Religion.*)

### LE BON GÉNIE, Journal de la Jeunesse.

Quand on voit l'effrayante rapidité avec laquelle se répandent les mauvais livres, on gémit si l'on a un cœur d'homme, et si l'on est père, on verse des larmes de sang. L'homme vicieux, lui-même, ne veut pas que son fils devienne vicieux comme lui; il éloigne de son enfant les poisons qui ont gangrené le père: il ne veut pas que son fils lise de mauvais livres.

Il y en a bien, pourtant!

Au milieu de ce débordement de livres pernicieux, qui, à aucune époque, ne s'est montré aussi déplorable et aussi vaste, l'homme de bien cherche, souvent en vain, un aliment à l'inquiète curiosité de son fils et à cette avidité de lire, si naturelle à l'homme, à la jeunesse surtout.

Heureux le bon père qui a trouvé pour son enfant des livres dont le sujet et le style, proportionnés à l'intelligence de son fils adolescent, attachent le jeune lecteur, et ne lui inspirent que l'horreur du vice et l'amour de la vertu!

Ces livres-là ne sont pas communs de nos jours... *apparent rari.*

Il s'en trouve cependant, et au nombre des meilleurs, nous devons mettre le *Bon Génie*, feuille hebdomadaire, exclusivement destinée à la jeunesse, et qu'un père de famille peut sans crainte mettre dans les mains de ses enfans. *Amuser, instruire, rendre meilleur*: telle est l'épigraphie de cet intéressant recueil.

La lecture attentive que nous avons faite des numéros publiés jusqu'à présent nous a convaincus que la jeunesse y trouvera d'agréables *délassemens*, y acquerra d'utiles *connaissances* et n'y puisera que des principes et des exemples de *vertu*.

H. L.

### DE LA CRÉATION.

Au commencement des temps, cependant après une éternité tout entière, arriva le moment où le Tout-Puissant voulut, en créant l'univers, manifester son pouvoir sans bornes, et sa sagesse infinie. Il parla et d'abord il tira du néant le ciel et la terre; mais une terre sans ornement, sans lumière, sans fécondité, et cachée dans le sein des eaux, d'où elle ne fut tirée que par un second ordre du créateur. Dieu parla encore, et ces paroles : *que la lumière se fasse*, produisirent cette matière qui devait servir à former le soleil et tous les autres corps lumineux dont le ciel est orné. Ce fut là, dit l'historien sacré, l'ouvrage du premier jour; et c'est aussi l'objet auquel je m'arrêterai dans cet article.

Nos grands hommes à esprit fort soutiennent qu'il est aussi impossible qu'une chose sorte du néant qu'il est impossible qu'elle y rentre. Il faut donc examiner ce que Moïse voulait nous faire entendre lorsqu'au premier verset de la Genèse, il annonce qu'au commencement Dieu créa le ciel et la terre. Il est certain que le mot *créer* ne signifie pas exclusivement qu'une chose est faite de rien, puisqu'on dit aussi : créer une charge, une rente, une pension. Mais en lisant les autres expressions dont Moïse s'est servi : *Dieu dit : que la lumière soit, et la lumière fut*, est-il possible de ne pas y reconnaître le pouvoir créateur? Il se sert des mêmes paroles à l'égard de la plupart des êtres auxquels Dieu donne l'existence; afin de nous faire comprendre que, sans avoir besoin de matière ou d'instrument pour produire de nouvelles substances, la puissance divine opère par le seul vouloir.

Entre tous les autres écrivains sacrés qui ont parlé de la création, le prophète Jérémie, Chap. 45 v. 12 et suiv., s'exprime avec non moins d'énergie : *Je suis le seigneur qui ai fait toutes choses. J'ai fait seul l'immensité des cieux et l'étendue de la terre; ma main a affermi la terre, ma droite a mesuré les cieux; Je les ai appelés et ils se sont présentés.* Qu'on ne trouve nulle part que Moïse ait parlé d'une préexistence ou éternité de matière, ni que Dieu l'ait créée; cela ne tire pas à conséquence. Il n'a pas avancé non plus que l'univers a été fait de rien, et il ne devait pas le dire, puisque Dieu qui l'a fait en est la cause; et Moïse, qui a vécu avant les philosophes, a sagement prévenu l'abus de cet axiome : *rien ne se fait de rien*. Dans les autres dogmes qu'il a professés, il enseigne l'unité, la spiritualité, l'éternité, la toute-puissance de Dieu; et comme toutes ces vérités se tiennent, Moïse, qui en a senti la connexion, a cru la création rigoureuse et proprement dite.

Il se présente ici une question qui a beaucoup occupé les savans, et qui est plus difficile à résoudre que celle de la création : c'est de savoir si le monde n'est pas plus ancien que Moïse le suppose. Avant tout, il importe beaucoup de faire remarquer que cette question ne peut intéresser que la curiosité; puisqu'on ne peut considérer comme article de foi aucun système de chronologie. Selon Moïse le déluge est arrivé l'an 1656 de la créa-

tion, et du déluge à la naissance du Sauveur il s'est écoulé un espace de 2348 ans : de sorte qu'à la naissance du Messie le monde avait une existence de 4004 ans. Et certes Moïse mérite qu'on ajoute foi à sa narration ; car ce n'est pas d'après une science humaine qu'il parle, mais d'après une lumière surnaturelle ; et plus on apprend à développer l'histoire ancienne, plus on y trouve de nouvelles preuves de la vérité de celle de Moïse. D'ailleurs, que le monde ait duré huit, dix mille ans, plus ou moins, cela ne change rien au fond de l'histoire sainte, ni à la tradition des dogmes révélés, ni à la certitude des preuves de la révélation. Il devient donc inutile d'attacher tant d'importance aux difficultés qui se rencontrent dans la chronologie.

Les observations que plusieurs philosophes ont avancées pour prouver l'antiquité du monde, se réduisent principalement à trois chefs : le déplacement de la mer, la multitude et l'antiquité des volcans, et les fossiles que l'on trouve dans les entrailles de la terre. Quant au premier, l'écriture nous apprend que Dieu a posé des bornes à la mer. Il n'en fallait pas davantage à la philosophie pour contredire cette vérité, en affirmant que l'Océan n'eût jamais de bornes insurmontables, et que, disposant du globe au gré de son inconstance, il en a changé cent fois la constitution, soit intérieure, soit extérieure ; ils l'ont dit, mais où sont leurs preuves ?

Les montagnes de Westphalie, celles d'Auvergne, même le mont Ararat, que l'on dit avoir vomis des flammes, ne prouvent rien, car fût-il vrai que l'eau de la mer et l'huile qu'elle charie forment une composition nécessaire pour allumer les volcans, il s'en suivrait, tout au plus, que ces montagnes n'ont vomis des flammes qu'immédiatement après le déluge. Pour prouver que l'antiquité du Vésuve est supérieure à celle qu'on lui attribue, on assure que le pavé et les fondemens des édifices d'Herculanum ont été faits de lave poussée par les éruptions qui avaient précédé la construction de cette ville, qui existait depuis au moins treize cent trente ans avant l'ère chrétienne. Tout cela n'est d'aucune valeur. Il y a dix-sept siècles qu'Herculanum subsistait encore, aujourd'hui elle est à cent douze pieds sous terre, et quand même elle aurait été bâtie 1330 ans avant notre ère, il y avait déjà mille ans que le déluge était passé, et entre ces deux époques le Vésuve a pu vomir la lave dont on s'est servi pour le pavé et les fondemens dont il est question.

Puisque les coquillages et les corps marins que l'on trouve dans la terre n'ont point leurs analogues dans les mers, ni sur les côtes qui nous avoisinent, il faut donc que ces productions propres à des climats très-éloignés, aient été transportés dans nos terres par une inondation subite et violente des eaux de la mer, telle qu'a dû être celle du déluge.

Quoiqu'il résulte des observations de plusieurs savans que le globe terrestre ne porte aucune marque d'une bien haute antiquité, et que l'état actuel de la surface de la terre n'est pas plus ancien que l'histoire sainte ne l'annonce ; ne pourrait-on pas, sans se trouver en opposition avec les livres saints, accorder à ceux qui font remonter la création à la plus haute antiquité, autant d'années qu'il leur plaît de supposer ? Moïse n'a point déterminé l'espace de temps qui s'est écoulé entre la création du ciel et de la terre et celle de la lumière ; il se contente de dire : *in principio creavit Deus cælum et terram* ; il ajoute : *terra autem erat inanis et vacua, etc.* ; c'est-à-dire, que la terre était sans ordre et sans beauté ; que les ténèbres régnaient sur la surface de l'abîme, et que l'esprit de Dieu était porté sur les eaux, afin qu'elles ne devinssent pas compactes, comme il arrive dans les climats que le soleil abandonne. Moïse continue : *dixitque Deus : fiat lux*. Or, c'est ici le grand point. Dieu créa-t-il la lumière immédiatement après avoir créé le ciel et la terre ? Il semble que, sans passer pour téméraire, on peut penser, même soutenir, qu'il exista une longue suite d'années, même de siècles entre la création du ciel et de la terre, et celle de la lumière. Moïse lui-même paraît autoriser cette opinion, en disant que l'esprit de Dieu était porté sur les eaux.

Voici l'épithaphe que l'Empereur d'Autriche, François II, vient de faire graver sur le tombeau du duc de Reichstadt, son petit-fils :

Æternæ memoriæ  
 Jos. Car. Francisci, ducis Reichstadiensis,  
 Napoleonis galliarum imperatoris  
 Et  
 Mar. Ludovicæ arch. Austriæ  
 Filii,  
 Nati Parisiis XX mart. M. D. CCCXI  
 In cunabulis  
 Regis Romæ nomine salutati.  
 Ætate, omnibus ingenii corporisque  
 Dotibus florentem.  
 Procera statura, vultu juveniliter decoro  
 Singulari sermonis comitate,  
 Militaribus studiis et laboribus  
 Mirè intentum  
 Phtisis tentavit  
 Tristissima mors rapuit  
 In suburbano Augustorum ad pulchram  
 Fontem prope Vindobonam  
 XXII juli MDCCCXXXII.

Cette inscription peut être traduite ainsi :

A l'éternelle mémoire de Joseph-Charles-François, duc de Reichstadt, fils de Napoléon, empereur des Français, et de Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, né à Paris, le 20 mars 1811.

Dès son berceau il fut doué de toutes les facultés de l'esprit et de tous les avantages du corps : sa taille était haute, son visage paré de tous les charmes de la jeunesse, ses discours pleins d'affabilité ; il avait montré une aptitude étonnante dans l'étude et les exercices de l'art militaire.

Atteint par une maladie de poitrine, il a été enlevé par la mort la plus déplorable, à Schoenbrunn, près Vienne, le 22 juillet 1832

## BOURSES.

(Dimanche 9, pas de bourse à Anvers.)

BRUXELLES, 8 septembre.

Emprunt de 12 millions	99 1/4	P	Emprunt romain	79 3/4	P
» de 10 millions	99 1/2	A	Lots		
» Rotschild	74 3/4	A	Napolitains	76 3/8	
Autriche métalliques	89	N	Guebhard	79 1/4	P
Lots de Pologne			Rente perp. espag. à Paris		
Rentes remb. (los-renten)	88 1/8	P	» » à Amsterdam	51 3/4	P

PARIS, 8 septembre.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 97 fr. 45 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 00 00. — 4 p. cent, 81 25. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 69 95. — Act. de la banque, 1660 00. — Certific. Falconnet, 81 95. — Cortès d'Espagne, 00 070. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 79 3/4. — Rente perpétuelle d'Espagne, 59 1/4. — Emprunt d'Haïti, 200 00. — Emprunt belge, 78 1/4. — Emprunt romain, 81 1/4.

LONDRES, 7 septembre.

Consolidés, 84 5/8 à 3/4.

VIENNE, 1<sup>er</sup> septembre.

Métalliques. — 86. Act. de la banque 1144.

MARCHÉ DE NAMUR, du 8 septembre.

Froment, la rasière	9 45	73
Seigle, idem	5 63	93
Avoine, idem	2 82	70
Pommes de terre	1 73	57
Beurre (liv. des P.-B.)	0 68	57

## ANNONCES

1894. Le N<sup>o</sup> 30 est sorti à Paris pour la série gagnante dans la vente par M. Audry de Puiraveau. On peut avoir des N<sup>o</sup> de cette série, à 20 fr. l'un, chez A. J. Lallement, agent d'affaires à Namur, s'il l'on ne tarde pas trop. On vend chez le même agent, des actions pour d'autres ventes considérables qui suivront. On y trouve aussi un assortiment de drap des meilleurs fabrications tant de l'étranger que de l'intérieur, y compris des beaux zéphyrs pour les dames, etc. etc. Le tout à juste prix.

1892. Terre de CORIOULE, près de Namur, à vendre.

Lundi 1<sup>er</sup> octobre 1832, à dix heures du matin, il sera vendu aux enchères, en l'étude du notaire Anciaux, à Namur, la terre patrimoniale de Corioule, dépendant de la commune d'Assesses, à la distance de 2 1/2 lieues de Namur, joignant la route de Luxembourg.

Cette belle terre consiste dans, 1<sup>o</sup> un beau château bâti à neuf, vaste et très-bien distribué, avec cours, écuries et remises, orangeries, jardins entourés de murs, vergers, bosquets et avenues ;

2<sup>o</sup> Deux très-belles fermes avec bâtimens, solidement construits et couverts en ardoises, vergers, prairies et terres labourables de première qualité ;

3<sup>o</sup> Bois plantis très-bien fournis et pour ainsi dire tous en coupe.

Cette propriété forme un seul bloc et contient environ 247 1/2 bonniers ; si l'acquéreur le désire, il pourra réunir à cette terre, de très-beaux bois jusqu'à concurrence de 250 bonniers.

S'adresser au notaire susdit, pour connaître les conditions qui présenteront de grandes facilités pour le paiement.

1890. Très-beau mobilier à vendre au château de CORIOULE.

Mardi 18 septembre 1832, à 11 heures, et jours suivans, il sera vendu au plus offrant, au château de Corioule, un beau mobilier consistant en plusieurs secrétaires, commodes, tables, canapés, chaises, consoles et autres meubles en acajou massif, mêmes objets en bois de chêne et cerisier, 29 très-bons matelas neufs, pendules, horloges, services de table en porcelaine, cristaux, poêles, étuves, batterie de cuisine et autres objets dont le détail serait trop long.

La grande partie de ces meubles, qui ont été achetés à Bruxelles, n'a pas servi. — A crédit.

1891. PRAIRIES A VENDRE A AUVELOIS.

Mardi 25 octobre 1832, à midi précis, chez Cornil, cabaretier à Auvelois, il sera vendu au plus offrant, à la recette du notaire Anciaux, de Namur, huit prairies situées à Auvelois, dont les noms suivent : 1<sup>o</sup> les 3 mesures sous la Vacherie ; 2<sup>o</sup> le Journal joignant la closière de la Vacherie ; 3<sup>o</sup> le Bonnier à la Clef ; 4<sup>o</sup> le Journal dans l'Oronnerie ; 5<sup>o</sup> le demi-Journal dans l'Oronnerie ; 6<sup>o</sup> le demi-Bonnier sous la Vacherie ; 7<sup>o</sup> le demi-Bonnier aux Layettes ; 8<sup>o</sup> le Bonnier aux Gravières, divisé en deux portions. — A crédit.

1893. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

Une très-spacieuse maison avec grange, écuries et un bonnier de jardin y attenant, situés à Tembloux, joignant la route de Namur à Bruxelles. Cette maison, par sa situation et sa grandeur, est très-propre, soit pour une maison de campagne, soit pour une auberge ou pour tout autre commerce.

S'adresser, pour traiter de prix, à Maître Delvigne, notaire, rue de Bruxelles, n<sup>o</sup> 106 à Namur.

IMPRIMERIE DE H. LOUVET, MARCHÉ AUX HERBES.